



Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006

Page 1 sur 12

Loctite 278,250ml En/De/Fr/Nl

No. FDS : 173002

V003.1

Révision: 18.11.2010

Date d'impression: 23.08.2011

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit:

Loctite 278,250ml En/De/Fr/Nl

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisation prévue:

Colle

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Henkel Technologies France S.A.S

Rue de Silly 161

92642 Boulogne-Billancourt cedex

France

Téléphone: +33 (1) 46 84 90 00

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

Numéro d'appel d'urgence:

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:

Classification (DPD):

Sensibilisant

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Xi - Irritant

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

Éléments d'étiquetage (DPD):

Xi - Irritant



Phrases R:

- R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
- R41 Risque de lésions oculaires graves.
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Phrases S:

- S24 Éviter le contact avec la peau.
- S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- S28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec l'eau et du savon.
- S37 Porter des gants appropriés.
- S39 Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Indications additionnelles:

- Seulement pour l'utilisation Grand-Public : S2 Conserver hors de la portée des enfants.
- S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Contient:

- Méthacrylate d'Hydroxypropyle,
- Succinate de Méthacryloxyéthyle,
- Acide maléique

Autres dangers:

- Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

3. Composition/informations sur les composants

Description chimique générale:

Produit anaérobie d'étanchéité

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	EINECS N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
bisméthacrylate de (octahydro-4,7-methano-1H-indenediyl)bis(méthylène) 43048-08-4	256-062-6	> 10- < 20 %	Irritation oculaire 2 H319 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique 3 H335 Irritation cutanée 2 H315
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	201-254-7	> 0,5- < 2 %	Toxicité aiguë 4; Cutané H312 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- expositions répétées 2 H373 Toxicité aiguë 3; inhalation H331 Toxicité aiguë 4; Oral H302 Peroxydes organiques E H242 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 2 H411 Corrosion cutanée 1B H314
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	212-782-2	> 0,1- < 0,9 %	Irritation oculaire 2 H319 Irritation cutanée 2 H315 Sensibilisateur de la peau 1 H317
Acide maléique 110-16-7	203-742-5	> 0,1- < 0,5 %	Toxicité aiguë 4; Oral H302 Irritation oculaire 2 H319 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique 3 H335 Irritation cutanée 2 H315 Sensibilisateur de la peau 1 H317
Cumène 98-82-8	202-704-5	> 0,1- < 0,5 %	Liquides inflammables 3 H226 Risque en cas d'inhalation 1 H304 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique 3 H335 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 2 H411

Seuls les ingrédients dangereux pour lesquels une classification CLP est déjà disponible, sont indiqués dans ce tableau. Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45

Substances dangereuses No. CAS	EINECS N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
bisméthacrylate de (octahydro-4,7-methano-1H-indenediyl)bis(méthylène) 43048-08-4	256-062-6	> 10 - < 20 %	Xi - Irritant; R36/37/38
Méthacrylate d'Hydroxypropyle 27813-02-1	248-666-3	> 5 - < 10 %	Xi - Irritant; R36, R43
Succinate de Méthacryloxyéthyle 20882-04-6	244-096-4	> 5 - < 10 %	Xi - Irritant; R38, R41, R43
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	201-254-7	> 0,5 - < 2 %	T - Toxique; R23 Xn - Nocif; R21/22, R48/20/22 O - Comburant; R7 C - Corrosif; R34 N - Dangereux pour l'environnement; R51, R53
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	212-782-2	> 0,1 - < 0,9 %	Xi - Irritant; R36/38 R43
N,N-Diméthyltoluidine-N-oxyde 825-85-4		> 0,1 - < 0,9 %	Xi - Irritant; R43 Mutagène, catégorie 3.; Xn - Nocif; R68
Tributylamine 102-82-9	203-058-7	> 0,1 - < 0,5 %	Xn - Nocif; R22 T - Toxique; R23/24 Xi - Irritant; R38 N - Dangereux pour l'environnement; R51/53
Acide maléique 110-16-7	203-742-5	> 0,1 - < 0,5 %	Xn - Nocif; R22 Xi - Irritant; R36/37/38 R43
Cumène 98-82-8	202-704-5	> 0,1 - < 0,5 %	R10 Xn - Nocif; R65 Xi - Irritant; R37 N - Dangereux pour l'environnement; R51, R53

**Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R, voir chapitre 16 'autres informations'.
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.**

4. Premiers secours

Description des premiers secours:**Inhalation:**

Amener au grand air. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.
Consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer la cavité buccale, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas provoquer de vomissement.
Consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

PEAU : Eruption cutanée, urticaire.

RESPIRATOIRE : Irritation, toux, insuffisance respiratoire, oppression de la poitrine.

PEAU : Rougeurs, inflammation.

YEUX : Irritation, conjonctivite.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Voir section: Description des premiers secours

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:**Moyens d'extinction appropriés:**

carbon dioxide, mousse,poudre

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Aucun connu

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas d'incendie, possibilité de dégagement d'oxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO2)

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

Conseils aux pompiers:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.

Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériau absorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquement fermé pour mise au rebut.

Référence à d'autres sections

Voir le conseil au chapitre 8.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Eviter tout contact prolongé ou répété avec la peau

Mesures d'hygiène:

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker dans les contenants d'origine entre 8-21 °C (46.4-69.8°F) et ne pas remettre les résidus dans le contenant. La contamination pourrait en effet réduire la durée de vie en rayon du produit en vrac.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Colle

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle:

Valable pour
France

Composant	ppm	mg/m ³	Type	Catégorie	Remarques
CUMÈNE 98-82-8	20	100	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)	FVL
CUMÈNE 98-82-8	50	250	Valeur Limite Court Terme	Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)	FVL
CUMÈNE 98-82-8	50	250	Valeur Limite Court Terme	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
CUMÈNE 98-82-8	20	100	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
CUMÈNE 98-82-8			Désignation de peau	Résorption via la peau	FVL
CUMÈNE 98-82-8			Désignation de peau	Résorption via la peau	ECTLV
CUMÈNE 98-82-8	50	250	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECTLV
CUMÈNE 98-82-8	20	100	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV

Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Protection des mains:

Eviter le contact avec la peau.

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Porter des lunettes.

Protection du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect	liquide Vert
Odeur	caractéristique

pH	Il n'y a pas de données.
Point initial d'ébullition	Il n'y a pas de données.
Point d'éclair	> 100 °C (> 212 °F)
Température de décomposition	Il n'y a pas de données.
Pression de vapeur	Il n'y a pas de données.

Densité (20 °C (68 °F))	1,1 - 1,14 g/cm ³
Densité en vrac	Il n'y a pas de données.
Viscosité	Il n'y a pas de données.
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données.
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données.
Solubilité qualitative (Solv.: Eau)	Insoluble
Température de solidification	Il n'y a pas de données.
Point de fusion	Il n'y a pas de données.
Inflammabilité	Il n'y a pas de données.
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données.
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données.
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données.
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données.
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données.

Autres informations:

Il n'y a pas de données.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:

Réagit avec les oxydants forts.

Possibilité de réactions dangereuses:

Voir section réactivité

Conditions à éviter:

Stable

Matières incompatibles:

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Produits de décomposition dangereux:

oxydes de carbone

Peut produire des fumées en cas de chauffage jusqu'à décomposition. Ces fumées sont susceptibles de contenir du monoxyde de carbone et autres vapeurs toxiques.

11. Informations toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Toxicité orale aiguë:

Peut entraîner une irritation le système digestif.

Toxicité inhalative aiguë:

Irritant pour les voies respiratoires.

Irritation de la peau:

Irritant pour la peau

Irritation des yeux:

Risque de lésions oculaires graves

Sensibilisation:

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Toxicité aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
N,N-Diméthyltoluidine- N-oxyde 825-85-4	LD50	> 2.000 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Tributylamine 102-82-9	LD50	320 mg/kg	oral		mouse	

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
N,N-Diméthyltoluidine- N-oxyde 825-85-4	slightly irritating	4 h	rabbit	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
N,N-Diméthyltoluidine- N-oxyde 825-85-4	not irritating	24 h	rabbit	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
N,N-Diméthyltoluidine- N-oxyde 825-85-4	sensitising	Guinea pig maximisa tion test	guinea pig	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
N,N-Diméthyltoluidine- N-oxyde 825-85-4	not sensitising	Buehler test	guinea pig	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Méthacrylate de 2- hydroxyéthyle 868-77-9	negative positive	bacterial forward mutation assay in vitro mammalian chromosome aberration test	with and without with and without		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay) OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
N,N-Diméthyltoluidine- N-oxyde 825-85-4	positive	bacterial forward mutation assay	with and without		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
N,N-Diméthyltoluidine- N-oxyde 825-85-4	positive positive	oral: feed oral: feed		mouse mouse	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test) OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)

12. Informations écologiques

Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

La classification est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Écotoxicité:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Mobilité:

Les adhésifs polymérisables sont immobiles.

Persistance / Dégradabilité:

Le produit n'est pas biodégradable.

Toxicité:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologi- ques	Temps d'expositio- n	Espèces	Méthode
Méthacrylate d'Hydroxypropyle 27813-02-1	LC50	493 mg/l	Fish	48 h	Leuciscus idus melanotus	
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	LC50	3,9 mg/l	Fish	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	EC50	18 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	ErC50	3,1 mg/l	Algae	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Méthacrylate de 2- hydroxyéthyle 868-77-9	LC50	227 mg/l	Fish	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Méthacrylate de 2- hydroxyéthyle 868-77-9	EC50	380 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Méthacrylate de 2- hydroxyéthyle 868-77-9	EC50	345 mg/l	Algae	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
N,N-Diméthyltoluidine-N- oxyde 825-85-4	LC50	460 mg/l	Fish	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	
Tributylamine 102-82-9	LC50	60,2 mg/l	Fish	48 h	Leuciscus idus	
Tributylamine 102-82-9	EC50	18 mg/l	Daphnia	24 h	Daphnia sp.	
Tributylamine 102-82-9	EC50	8,215 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Acide maléique 110-16-7	LC50	> 245 mg/l	Fish	48 h	Leuciscus idus	
Acide maléique 110-16-7	EC50	245 mg/l	Daphnia	24 h	Daphnia magna	
Cumène 98-82-8	LC50	4,8 mg/l	Fish	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Cumène 98-82-8	EC50	4 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Cumène 98-82-8	EC50	2,6 mg/l	Algae	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Persistence et dégradabilité:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
Méthacrylate d'Hydroxypropyle 27813-02-1	readily biodegradable	aerobic	94,2 %	OECD Guideline 301 E (Ready biodegradability: Modified OECD Screening Test)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9			18 %	OECD Guideline 301 E (Ready biodegradability: Modified OECD Screening Test)
Méthacrylate de 2- hydroxyéthyle 868-77-9	readily biodegradable	aerobic	98 %	OECD Guideline 301 E (Ready biodegradability: Modified OECD Screening Test)
N,N-Diméthyltoluidine-N- oxyde 825-85-4		aerobic	0 - 3 %	EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" Biodegradability Closed Bottle Test)
Tributylamine 102-82-9		aerobic	< 10 %	OECD Guideline 301 C (Ready Biodegradability: Modified MITI Test (I))
Acide maléique 110-16-7	readily biodegradable	aerobic	87 - 88 %	EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" Biodegradability Closed Bottle Test)
Cumène 98-82-8		aerobic	86 %	

Potentiel de bioaccumulation: / Mobilité dans le sol:

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
Méthacrylate d'Hydroxypropyle 27813-02-1	0,97					
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9		9,1				OECD Guideline 305 (Bioconcentration: Flow- through Fish Test)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	2,16					
Tributylamine 102-82-9	4,46					
Acide maléique 110-16-7	-0,48					
Cumène 98-82-8		35,5		Carassius auratus		OECD Guideline 305 (Bioconcentration: Flow- through Fish Test)
Cumène 98-82-8	3,55				23 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n- octanol / water), Shake Flask Method)

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets:

Evacuation du produit:

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Après usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus de produit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dans un centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans une installation autorisée." Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Code de déchet

08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

14. Informations relatives au transport

Informations générales:

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

15. Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Teneur VOC (1999/13/EC)	< 3 %
----------------------------	-------

Prescriptions/consignes nationales (France):

N° tableau des maladies professionnelles:	65
--	----

16. Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

- R10 Inflammable.
 - R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
 - R22 Nocif en cas d'ingestion.
 - R23 Toxique par inhalation.
 - R23/24 Toxique par inhalation et par contact avec la peau.
 - R34 Provoque des brûlures.
 - R36 Irritant pour les yeux.
 - R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
 - R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
 - R37 Irritant pour les voies respiratoires.
 - R38 Irritant pour la peau.
 - R41 Risque de lésions oculaires graves.
 - R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 - R48/20/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par ingestion.
 - R51 Toxique pour les organismes aquatiques.
 - R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 - R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 - R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 - R68 Possibilité d'effets irréversibles.
 - R7 Peut provoquer un incendie.
-
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
 - H302 Nocif en cas d'ingestion.
 - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 - H312 Nocif par contact cutané.
 - H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H331 Toxique par inhalation.
 - H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 - H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cette fiche de données de sécurité a été établie conformément à la Directive 67/548/CEE et ses amendements subséquents, et la Commission de la Directive 1999/45/EC.